Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20260310-DLIB_20260301-DE

COMMUNE DE PLUGUFFAN

Séance du 05 mars 2026
Délibération n°2026-03-01
Domaine d'intervention : 5.5
Nomenclature « Actes »
Nombre de conseillers en exercice : 27

Extrait du registre des délibération du conseil municipal

L'an deux mille vingt-six le cinq mars, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de PLUGUFFAN, régulièrement convoqué le vingt-sept février deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DECOURCHELLE, Maire.

Étaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de Madame Françoise GUIZIOU, Madame Morgan LE GALL, Madame Nathalie CADIOU-LE BERRE, Monsieur Baptiste DOLOU, Madame Chloé VELLY, Monsieur Xavier QUEMERE, Madame Anne LE FLOCH.

Madame Françoise GUIZIOU a donné procuration à Madame Edith PLOUZENNEC.
Madame Morgan LE GALL a donné procuration à Madame Célia NOVELLO.
Monsieur Baptiste DOLOU a donné procuration à Monsieur Sébastien CARIOU.
Madame Chloé VELLY a donné procuration à Madame Véronique PLOUHINEC.
Monsieur Xavier QUEMERE a donné procuration à Monsieur Pierre-Yves BIGER.
Madame Anne LE FLOCH a donné procuration à Monsieur Ronan LE QUEAU.

Madame Catherine LE FLOC'H a été élue secrétaire de séance.

OBJET : **Décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal ou par un adjoint ou un conseiller municipal par subdélégation.**

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-18, L 2122-22 et L 2122-23 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 prise en application des articles précités donnant pouvoir à Monsieur Alain DECOURCHELLE, maire, pour exercer, pendant la durée de son mandat, certaines attributions de l'assemblée et l'autorisant à subdéléguer certaines matières aux adjoints délégués chargés respectivement des finances et de l'urbanisme ;

Considérant qu'en vertu de l'article L 2122-23, les décisions ainsi prises sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du conseil municipal portant sur les mêmes objets et que le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;

Monsieur Alain DECOURCHELLE, maire, donne connaissance des décisions prises dans le cadre de ces délégations.

La liste est la suivante :

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20260310-DLIB_20260301-DE

<table>
<tr><th>Numéro d'ordre</th><th>Date de signature</th><th>Objet de la décision</th></tr>
<tr><td>2025-109</td><td>26/11/2025</td><td>Renonciation au droit de préemption - vente d'un terrain, rue du stade</td></tr>
<tr><td>2025-110</td><td>26/11/2025</td><td>Renonciation au droit de préemption - vente d'une propriété bâtie, 9 rue ar Stank.</td></tr>
<tr><td>2025-111</td><td>28/11/2025</td><td>Renonciation au droit de préemption - vente d'un terrain, 6 chemin hent Stank Roc/han</td></tr>
<tr><td>2025-112</td><td>28/11/2025</td><td>Renonciation au droit de préemption - vente d'une propriété bâtie, 12 impasse Kerangwenn</td></tr>
<tr><td>2025-113</td><td>02/12/2025</td><td>Renonciation au droit de préemption - vente d'une propriété bâtie, rue de Cornouaille</td></tr>
<tr><td>2025-114</td><td>02/12/2025</td><td>Renonciation au droit de préemption - vente d'une propriété bâtie, rue de Cornouaille</td></tr>
<tr><td>2025-115</td><td>02/12/2025</td><td>Renonciation au droit de préemption - vente d'une propriété bâtie, rue de Cornouaille</td></tr>
<tr><td>2025-116</td><td>08/12/2025</td><td>Renouvellement d'une concession cimetière</td></tr>
<tr><td>2025-117</td><td>12/12/2025</td><td>Notification d'un marché de travaux relatif à la requalification des espaces du centre-bourg
<table>
<tr><th>N° LOT</th><th>DESIGNATION</th><th>ENTREPTISE RETENUE</th><th>ADRESSE DU SIEGE SOCIAL</th><th>MONTANT H.T.</th><th>MONTANT T.T.C.</th></tr>
<tr><td>1</td><td>Voirie et Réseaux Divers (VRD)</td><td>COLAS France - ETABLISSEMENT DE QUIMPER</td><td>4 rue Röntgen ZI de Kernevez 29000 QUIMPER</td><td>578 469,19 €</td><td>694 163,03 €</td></tr>
<tr><td>2</td><td>Aménagements paysagers</td><td>BELLOCQ PAYSAGES</td><td>8, avenue de Ti Douar 29000 QUIMPER</td><td>185 362 €</td><td>222 434 €</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>2025-118</td><td>16/12/2025</td><td>Renonciation au droit de préemption - vente d'une propriété bâtie, 5 rue Menez Izella</td></tr>
<tr><td>2025-119</td><td>16/12/2025</td><td>Renonciation au droit de préemption - vente d'une propriété bâtie, 24 route de l'aéroport</td></tr>
<tr><td>2025-120</td><td>16/12/2025</td><td>Marché de travaux pour l'aménagement des cours d'école Antoine de Saint Exupéry : BELLOCQ PAYSAGES – déclaration d'un acte de sous-traitance auprès de la SAS GROUPE HELIOS. Le montant des prestations sous-traitées s'élève à 4 382,25 € HT.</td></tr>
<tr><td>2025-121</td><td>30/12/2025</td><td>Annule et remplace la décision n°2025-97 - Convention avec l'association Aux 4 Coins du Monde pour la diffusion des ciné-documentaires « le cercle des voyageurs » dans le cadre de la programmation culturelle 2025-2026.
Le montant global de la prestation s'élève à 1 440 € TTC.</td></tr>
<tr><td>2026-01</td><td>06/01/2026</td><td>Renouvellement d'une concession cimetière</td></tr>
<tr><td>2026-02</td><td>12/01/2026</td><td>Marché de service avec le bureau d'études en Urbanisme Cittanova pour la modification simplifiée n°1 du PLU.
Le montant de la prestation s'élève à 4 900 € HT, soit 5 880 € TTC.</td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20260310-DLIB_20260301-DE

<table>
<tr><td>2026-03</td><td>12/01/2026</td><td>Contrat de service avec la Chambre d’agriculture de Région Bretagne pour la réalisation d’un diagnostic agricole sur la commune.

Le montant de la prestation s’élève à 2 470 € HT, soit 2 964 € TTC.</td></tr>
<tr><td>2026-04</td><td>14/01/2026</td><td>Marché de travaux pour l’aménagement des cours d’école Antoine de Saint Exupéry : BELLOCQ PAYSAGES – modification d’une déclaration de sous-traitance auprès de la société MECO.</td></tr>
<tr><td>2026-05</td><td>22/01/2026</td><td>Renonciation au droit de préemption - vente d’une propriété bâtie, 5 rue de Bel Air</td></tr>
<tr><td>2026-06</td><td>22/01/2026</td><td>Renonciation au droit de préemption - vente d’une propriété bâtie, 1 rue Pen Ar Creac’h</td></tr>
<tr><td>2026-07</td><td>22/01/2026</td><td>Renonciation au droit de préemption - vente d’une propriété bâtie, 29 rue de Bel Air</td></tr>
<tr><td>2026-08</td><td>23/01/2026</td><td>Contrat de prestation de service avec la société DEKRA Industrial SAS pour un repérage amiante dans le cadre du projet de réhabilitation et extension du restaurant municipal. Le montant global de la prestation s’élève à 2 440 € HT, soit 2 928 € TTC.</td></tr>
<tr><td>2026-09</td><td>26/01/2026</td><td>Renouvellement d’une concession cimetière</td></tr>
<tr><td>2026-10</td><td>29/01/2026</td><td>Notification d’un marché de travaux pour la rénovation du mur de clôture en pierres sèches, de réfection des enduits des deux sacristies, repositionnement d’une pierre de seuil et rejointement du dallage de la chapelle Notre Dame de Grâce :

<table>
<tr><th>N° LOT</th><th>DESIGNATION</th><th>ENTREPTISE RETENUE</th><th>ADRESSE DU SIEGE SOCIAL</th><th>MONTANT H.T.</th><th>MONTANT T.T.C.</th></tr>
<tr><td>01</td><td>rénovation du mur de clôture en pierres sèches</td><td>SAS Maison Grevet</td><td>20 boulevard Volney
BP 60711
53007 LAVAL</td><td>59 917,98 €</td><td>71 901,58 €</td></tr>
<tr><td>02</td><td>enduit des sacristies, pierre de seuil et rejointoiement du dallage</td><td>SAS Maison Grevet</td><td>20 boulevard Volney
BP 60711
53007 LAVAL</td><td>24 605,45 €</td><td>29 526,54 €</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>2026-11</td><td>30/01/2026</td><td>Marché de travaux relatif à la requalification des espaces publics du centre-bourg – lot 1 VRD : notification d’un avenant n°1 à l’entreprise COLAS. Le montant de l’avenant n°1 est fixé à 56 615 € HT, soit 67 938,36 € TTC.</td></tr>
<tr><td>2026-12</td><td>03/02/2026</td><td>Renonciation au droit de préemption - vente d’une propriété bâtie, 12 rue des Orchidées</td></tr>
<tr><td>2026-13</td><td>03/02/2026</td><td>Renonciation au droit de préemption - vente d’une propriété bâtie, 1 résidence de Keriner</td></tr>
<tr><td>2026-14</td><td>03/02/2026</td><td>Renonciation au droit de préemption - vente d’une propriété bâtie, 13 allée des Ajoncs</td></tr>
<tr><td>2026-15</td><td>04/02/2026</td><td>Marché de travaux relatif à la requalification des espaces publics du centre-bourg – lot 1 VRD – COLAS : déclaration de sous-traitance auprès de la société DORE SOLS.</td></tr>
<tr><td>2026-16</td><td>04/02/2026</td><td>Marché de services pour l’accompagnement de la commune à la préparation budgétaire 2026 et la conduite de projets – société IDEMIOS. Le montant des prestations s’élève à la somme de 6 000 € HT, soit 7 200 € TTC.</td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20260310-DLIB_20260301-DE

Le conseil municipal en prend acte.

Le Maire,

Alain DECOURCHELLE